

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GREVE

Compte rendu du Conseil Municipal 07 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept décembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 30 novembre 2018.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers en exercice : 09 Suffrages exprimés : 9

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Christophe ROPARTZ, Jacques PREMEL, Rémi DISSEZ, Bruno LE MAT, Mmes Aude RUVOEN, Hélène DUBOIS, M. François PONCHON, M. Gilles LE BIHAN.

Absente : Mme Nicole ANDRE –procuration à Aude RUVOEN–

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, Bruno LE MAT a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

2018-062 – A – ROUTE DE BELLEVUE DEVIS DU SYNDICAT DE VOIRIE PLESTIN PLOUARET & DEVIS SPM

Le Conseil Municipal retient les devis pour faire les travaux d'aménagement de la route de belleuve.

Syndicat de Voirie Plestin Plouaret	VC Route de bellevue Du Carrefour route de Plouzélambre VC1 au au point de vue	177 316,50€HT	201 577,12€TTC
SPM	Signalétique et panneaux	4 709,12€HT	5 644,54€TTC

2018-064- C - INVESTISSEMENTS 2019 DEVIS DU SYNDYCAT DE VOIRIE

Le Conseil Municipal retient 3 devis du Syndicat de Voirie

Le Maire indique que le parking du presbytère créera 16 nouvelles places de stationnements dont 2 seront réservées aux 2 logements du presbytère, et que les 14 autres seront proposées à la location.

Parking plage et création de parking sur RD 786	4 858,49€ HT	5 448,88€ TTC
Création d'un parking dans le jardin du presbytère	18 684,78€ HT	21 017,55€ TTC
Peinture routière Parking		526,40€ TTC

2018-065–D –GESTION DU PERSONNEL : REORGANISATION DE SERVICE LIEE A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES, RETOUR A LA SEMAINE DES 4 JOURS

Vu la délibération du 15 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal a décidé du retour à la semaine des 4 jours à l'école ;

M. Le maire a saisi le Comité Technique Départemental pour les agents de l'école qui a rendu un avis le 05 novembre 2018 ;

- L'avis du CTP porte un avis favorable à l'unanimité du collège des élus et un avis réputé donné du collège des agents.
- sous réserve de :
 - Revoir l'organigramme. En effet sur un organigramme fonctionnel le Maire, les adjoints et les parents d'élèves ne doivent pas apparaître.
 - Transmettre le procédure de mise en œuvre d'une point de vue sécuritaire en cas d'urgence notamment au constat que la garderie puisse être assurée en tout ou partie par un agent seul (liste de n° d'appel pour donner l'alerte, téléphone utilisable par les enfants
 - Le collège attire l'attention sur les plannings transmis, les amplitudes indiquées correspondent aux temps effectifs.

le Conseil Municipal

- décide de la mise en place nouveau calendrier des rythmes scolaires avec le passage des agents à une durée de 1607h annuelles ;
- et d'autorise le Maire à signer les pièces afférentes.

2018-066– E – 4 CHAUDIERES & MATERIEL GAZ – MAINTENANCE

Le Maire propose de souscrire un contrat annuel renouvelable afin d'assurer la maintenance des matériels à gaz de l'école et de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal, retient le contrat de TREGOR GAZ pour un Montant de 840.00€ TTC

2018-067– F – LOGICIELS JVS ET MAINTENANCE

Le Conseil Municipal décide de souscrire avec JVS un contrat de 5 ans afin d'assurer la maintenance des logiciels JVS. La Redevance annuelle s'élève à 498,58€HT pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019,

2018-068–G –ICI CA BOUGE & DON POUR LE CLUB DE PLAGE

L'association ici ça bouge propose de faire un don à la commune de 2 808,00€ pour financer les achats liés à l'activité du club de plage, notamment la structure gonflable. Le Conseil Municipal, accepte le don.

2018-069 – H – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

Le Conseil Municipal autorise l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Budget principal M14 (TTC)		
Objet	Chapitre	Montant maximum
Immobilisations incorporelles	20	500,00€
Subventions d'équipement versées	204	21 629,00€
Immobilisations corporelles	21	17 349,00€
Immobilisations en cours	23	81 250,00€

2018-070– I – INDEMNITE PERCEPTEUR 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL sur proposition de M. le Maire décide d'accorder des indemnités à M. DORKEL, trésorier pour le montant de 415,63€ brut au titre de l'année 2018 pour ses prestations de conseil.

2018-071 – J – MODIFICATION BUDGETAIRE : VIREMENT DE CREDITS

Le Conseil Municipal décide des modifications suivantes en investissement:

Chapitre	Article	Recettes	Dépenses
Chap 21	Art 2188		- 900,00€
Chap 21	Art 2152		- 325 000,00€-
Chap 20	Art 2051		+ 900,00€
Chap 204	Art 20412		+ 82 300,00€
Chap 23	Art 231		+ 242 700,00€

2018-072- K – SUPPRESSION DE 3 REGIES DE RECETTES ET CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Suite à la vérification des régies en mairie du percepteur, ce dernier a proposé de regrouper 3 régies existantes dans une nouvelle régie.

M. Le Maire propose de supprimer les régies suivantes :

- Régie photocopies
- Régie cybercommune
- Régie quêtes à mariage et produits divers

Pour continuer à rendre les services, le Conseil Municipal décide de créer une nouvelle régie de recette

2018-073- L – CREATION DE REGIE TARIF

Le Conseil Municipal vote les tarifs suivants :

	Tarif	
	N & B	Couleur
Photocopie A4	0,20€	1,00€
Photocopie A3	0,40€	2,00€
Demi-heure cybercommune	0,50€	

2018-074 - M - CONVENTION LTC & FRELON ASIATIQUES

Le conseil municipal décide **DE FAVORISER LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES** situés sur le territoire communal, **y compris sur les propriétés privées, A**

D'ADHERER AU DISPOSITIF PROPOSE PAR LANNION-TREGOR COMMUNAUTE en matière de lutte contre les espèces exotiques invasives végétales et animales, selon les modalités précisées ci-dessus,

Type d'intervention	Contribution LTC	Contribution commune	Part à la charge du propriétaire (domaine privé)
Intervention sur nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm)	15 €/nid	15 €/nid	Solde
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm)	25 €/nid	25 €/nid	Solde

DE SOLLICITER Lannion-Trégor Communauté afin que celle-ci accompagne la commune pour la gestion des espèces exotiques invasives et de conventionner avec Lannion-Trégor Communauté,

DE SOLLICITER le versement d'un fonds de concours à LTC pour la destruction des nids de Frelons asiatiques,

2018-075 -N- SUBVENTION 2018 A UN PARTICULIER

Vu la demande d'un jeune domicilié sur la commune afin d'obtenir une subvention pour financer son voyage d'étude au cours du BTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition du maire, décide (d'attribuer lui une subvention de 50€.

KITESURF

M. Abgrall moniteur de kitesurf, fait part au Conseil des difficultés rencontrées cet été en particulier au niveau sécurité des usagers de la plage. Il souhaite que le règlement de la plage soit modifié pour améliorer la sureté des baigneurs, des planchistes, et autres usagers. Le Maire propose une révision de l'arrêté municipal avant la prochaine saison.

BIBLIOTHEQUE

Vu la faible fréquentation de la bibliothèque de Saint Michel, Le Conseil Municipal décide de rompre le contrat conclu avec la BCA (Bibliothèque de Côtes d'Armor) qui permettait d'obtenir des prêts de livres de la bibliothèque départementale.